

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 54919 du 11 décembre 2020
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2032413S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 52634 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032376S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} janvier 2021 :

Sibue-Martin	Sylvie	NIGEND : 152 913
Lewandowski	Franck	NIGEND : 153 103

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2021 :

Poncet	Franck	NIGEND : 153 608
Derc	Jérôme	NIGEND : 188 838

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2021 :

Peyrissaguet	Benjamin	NIGEND : 206 440
Luguern	Jean-Michel	NIGEND : 152 111
Demaison	Christophe	NIGEND : 145 962

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2021 :

Amblard	Alexandre	NIGEND : 248 856
----------------	-----------	------------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 décembre 2020.

*Le général de corps d'armée,
commandant les écoles de la gendarmerie nationale,
T. Morterol*